

DECISION DU PRESIDENT n° 2023-338

Objet : Commande publique - Avenant n°2 – Marché n° 2021-11-A – Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Chanos Curson

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-21-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article R.2194-7 ;

Vu la décision n°2021-306 en date du 24 JUIN 2021 de signer le marché relatif à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Chanos Curson avec l'entreprise REALITE ENVIRONNEMENT pour un montant de 50 760 € HT (offre de base + PSE) ;

Vu la décision n° 2023-168 en date du 30 mars 2023 relative à la signature de l'avenant n°1 prolongeant le marché jusqu'au 30 juin 2023 ;

Considérant que compte tenu des conditions climatiques lors de la première campagne de mesures (absence de pluies significatives), il a été décidé de relancer une seconde campagne au printemps 2023 ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°2 pour prolonger le délai global d'exécution jusqu'au 31 juillet 2023 et la modification du montant du marché ;

Considérant que cet avenant a une incidence financière s'élevant à + 4 880 € HT ;

DECIDE

Article 1 - De conclure et signer l'avenant n°2 avec l'entreprise REALITE ENVIRONNEMENT, sise 165 allée du Bief – 01 604 TREVOUX aux caractéristiques suivantes :

- Prolongation du délai global d'exécution jusqu'au 31 juillet 2023. Les délais intermédiaires par phase prévus à l'article 1.4 de l'acte d'engagement sont supprimés.
- Modification du montant du marché :
 - SCHEMA DIRECTEUR, ETUDE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
Phase 1 – acquisition des données :
Prix 4. 1. 2 : Relevés par méthode GPS en classe A de 101 à 250 ouvrages :
Quantité initiale : 190 / quantité actualisée : 170 soit une moins-value de 120. 00 HT
(20 x 6. 00 €)

Compte tenu des conditions climatiques lors de la première campagne de mesures (absence de pluies significatives), il a été décidé de relancer une seconde campagne au printemps 2023 ;

Phase 2 : campagne de mesures sur le réseau Eaux-Usées :

Prix 4.2.1 : Mesure de débit 1 mois sur le réseau + pluviographe :

Quantité initiale : 3 / quantité actualisée: 7 soit une plus-value de 2800.00 HT
(4 x 700.00 €)

Prix 4.2.1 : Etalonnage du PR (pince ampérométrique + mesure hauteur ponctuelle) + détecteur surverse

Quantité initiale : 1/quantité actualisée : 2 soit une plus-value de 280.00 € HT
(1 x 280.00 €)

VOLET EAUX PLUVIALES :

Phase 1 - acquisition des données :

Prix 6.1.2 : Relevés par méthode GPS classe A de 0 à 100 ouvrages :

Quantité initiale : 30 / quantité actualisée : 350 soit une plus-value de 1920.00 € HT
(320x 6.00 €)

Article 2 -L'avenant a une incidence financière de + 4 880 € HT, portant le montant total du marché à 55 620 € HT. L'incidence financière cumulée des avenants représente 9.618% du montant initial du marché.

Article 3 - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Le recours gracieux est suspensif du délai de recours contentieux, mais n'est pas suspensif de l'application du présent acte.